

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 avril 2025

## Unir nos forces pour des jeunes mieux accompagnés, en meilleure santé !

Saint-Denis, le 22 avril 2025, la Caisse Générale de Sécurité Sociale, l'Association Régionale des Missions Locales, ainsi que les 4 missions locales de La Réunion, franchissent une nouvelle étape pour soutenir les jeunes en insertion.

Ensemble, ils signent une convention de partenariat inédite pour intégrer la santé au cœur de l'accompagnement.

Les jeunes en insertion rencontrent souvent des freins invisibles : précarité, isolement, difficultés d'accès aux soins, méconnaissance de leurs droits... Cette convention vise à lever ces obstacles avec une approche concrète et coordonnée.

Ce nouveau cadre d'action repose sur une coopération renforcée entre l'ARML, les Missions Locales et la CGSS afin de :

- Faciliter l'accès aux soins et aux droits,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales,
- Accompagner vers de meilleurs comportements de santé,
- Soutenir l'autonomie des jeunes dans leurs démarches.

Ce que ça change, concrètement :

- Un accès plus simple à l'information sur l'accès aux droits et aux soins
- Des démarches administratives facilitées, avec un accompagnement renforcé
- Une meilleure coordination entre les professionnels pour éviter les ruptures de parcours.

### Un message fort : la santé des jeunes, c'est l'affaire de tous

**Bernard VON-PINE, Président de l'Association régionale des Missions Locales de La Réunion :**

« La santé n'est pas une problématique annexe, elle est au cœur même du parcours d'un jeune. Être en bonne santé, c'est pouvoir se lever le matin, se former, chercher un emploi, s'inscrire dans une dynamique d'avenir. Sur le terrain, nous le savons : les freins à l'insertion des jeunes sont souvent invisibles. Problèmes de santé non détectés, isolement, accès difficile aux droits, démarches administratives complexes... »

Grâce à cette convention, nous construisons ensemble une réponse concrète, coordonnée et adaptée. Il ne s'agit pas seulement de mieux informer ou de faciliter les démarches : il s'agit de faire tomber les barrières, d'anticiper les ruptures, et de rendre possible ce qui semblait parfois inaccessible. »

**Christophe CAMBONA, Directeur adjoint de la CGSS :**

« Avec cette convention, nous créons une passerelle claire et structurée entre deux mondes qui doivent se parler davantage : celui de la santé et celui de l'accompagnement vers l'autonomie . »

Ce partenariat, renouvelé et renforcé depuis 2017, illustre la volonté commune des signataires de construire un accompagnement plus accessible, et plus connecté à la réalité des jeunes. Car être en bonne santé, c'est aussi pouvoir avancer dans son parcours professionnel et retrouver confiance en l'avenir ! »

**CONTACT PRESSE :**

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re

